

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 5 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres :

En exercice : 16
Présents : 12
Pouvoirs : 3
Votants : 15

Date de convocation et d'affichage :

29 août 2024

Numéro :

D20240905_209

Objet :

Animation 2025 du Programme Agro-Environnemental et Climatique de la Dombes

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 septembre, à 8 heures 55, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER		x	
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	L. LOREAU
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	E. FLEURY

Secrétaire de séance élue : **Fabienne BAS-DESFARGES**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Après deux candidatures, en 2023 et 2024 pour l'élaboration et l'animation du PAEC, la Communauté de Communes de la Dombes se positionne pour animer le programme en proposant un accompagnement spécifique pour les agriculteurs ayant engagé des MAEC.

Ces Mesures agroenvironnementales et Climatiques visent à répondre à deux grands enjeux environnementaux : l'amélioration de la qualité de l'eau et la préservation de la biodiversité. Ce sont principalement des mesures ponctuelles concernant la parcelle ou l'infrastructure agroécologique (haie ou mare) avec un objectif de préservation des habitats dans le cadre du site Natura 2000.

Notre territoire ayant été concerné par la mise en œuvre du PAEC de la Dombes en 2023 et 2024, il n'est à priori pas éligible pour des contractualisations en 2025. Cette demande vise essentiellement le financement de l'animation du dispositif en 2025, pour le suivi des MAEC financées par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA). Le dossier de demande de subvention est à déposer auprès des services de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes au plus tard le 13 septembre 2024. La réponse des services de l'État est attendue pour fin 2024.

L'animation du dispositif en 2025 comprendra principalement du temps de travail de l'animatrice MAEC et du temps de la chargée de mission agroécologie pour la gouvernance, l'organisation des formations et le suivi général du projet.

Les missions prioritaires pour la bonne mise en œuvre du PAEC :

- Accompagnement technique des contractants vis-à-vis des obligations des cahiers des charges des MAEC (mise à jour des plans de gestion, suivi technique en cours de contrats).
- Organisation des formations obligatoires pour les agriculteurs dans les 2 premières années du contrat, organisation de formations correspondant à leurs besoins pour le respect des cahiers des charges des MAEC engagées.
- Gouvernance du PAEC de la Dombes (organisation du comité de pilotage annuel et des groupes techniques).
- Mise en place d'un travail complémentaire relatif au développement d'une filière pour le foin issu de la fauche tardive de prairies MAEC (objectif de pérenniser cette pratique par le développement de débouchés locaux, mise en relation des producteurs et acheteurs de fourrage).

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) est sollicité ainsi que les EPCI partenaires concernés par le périmètre du PAEC (CCDSV, CCMP, 3CM, GBA et CCPA).

Plan de financement prévisionnel pour 2025 :

	Budget €		
Total frais de personnel	30 980,00 €		
Frais directs et indirect (25%)	7 745,00 €		
Prestation (suivi chantiers, formations)	8 500,00 €	MASA (54%)	Autres dont EPCI (46%)
Total	47 225,00 €	25 501,50 €	21 723,50 €

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'approuver le projet de PAEC et la demande de financement pour l'animation 2025 de l'ordre de 47 225 €,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet de PAEC et la demande de financement pour l'animation 2025 de l'ordre de 47 225 €,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 5 septembre 2024.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

